

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 39 (1903)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

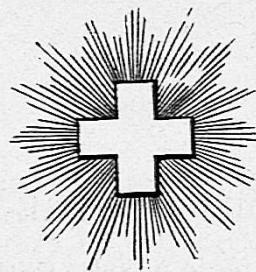
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIX^{me} ANNÉE

N^o 7.



LAUSANNE

14 février 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Une voix d'outre-tombe. — Chronique scolaire : Réunion du synode scolaire bernois. Jura bernois. Neuchâtel. Vaud. Nouveautés pédagogiques et littéraires. — PARTIE PRATIQUE : A propos du plan d'études vaudois. — Leçon de choses : La distillation. — Récitation. — Dictée. — Sujets donnés aux examens d'admission des Ecoles normales du canton de Vaud, en 1902. — Travaux à l'aiguille.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Corcelles-Neuchâtel, le 3 février 1903.

Circulaire aux membres du Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Monsieur et cher collègue,

En prévision du Congrès de 1904, qui aura lieu à Neuchâtel, et par l'intermédiaire de l'*Educateur* du 1^{er} novembre 1902, nous avions l'honneur de demander à tous les lecteurs de notre organe leurs vœux à l'égard des questions à mettre à l'étude. Il nous est parvenu les questions suivantes :

1. *Le jardin scolaire.*
2. *Le rôle social de l'école populaire.*
3. *Création d'un diplôme intercantonal romand.*
4. *Les examens de recrues.*
5. *L'enseignement complémentaire pour les jeunes filles.*

Le Bureau a déjà discuté le choix de ces questions et il a l'honneur de vous proposer de s'en tenir aux deux dernières, soit celles indiquées sous chiffres 4 et 5. Veuillez nous faire connaître votre avis d'ici au 20 février, afin que le Bureau puisse arrêter définitivement les deux questions à soumettre à l'étude des sections et les leur envoyer en temps utile.

Nous envisagerons votre silence comme une adhésion au choix du Bureau et nous vous prions de recevoir nos salutations bien cordiales.

Au nom du Bureau :

Le Président :
L. LATOUR.

Le Secrétaire :
F. HOFFMANN, instituteur.

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

Au commencement du siècle passé vivait à Corcelles, petit village du vignoble neuchâtelois, un instituteur distingué qui a laissé dans la contrée le souvenir d'un homme de bien et celui d'un pédagogue de valeur.

Des nombreuses générations qu'il a instruites, on ne rencontre plus qu'un ou deux représentants, des vieillards qui ont vu descendre dans la tombe les uns après les autres tous leurs compagnons de voyage. Ils parlent encore aujourd'hui avec vénération de ce maître disparu et rappellent avec émotion les jours bénis de leur enfance passés sous sa paternelle direction.

Ils sont heureux les maîtres qui laissent ainsi, après eux la trace profonde de leur action et de leur influence sur le cœur et l'intelligence de ceux qu'ils ont façonnés, instruits, aimés.

Nous avons sous les yeux deux volumes manuscrits, écrits de la main de l'instituteur émérite dont nous allons rappeler, en quelques mots, et la dignité de la vie et la sagesse de ses principes pédagogiques. Nous pourrons, de la sorte, faire entendre sa voix éteinte depuis plus d'un demi-siècle, et peut-être sa manière de comprendre sa tâche, sa tâche de dévouement et d'amour, inspirera-t-elle le même zèle, le même amour pour l'enfance chez ceux qui voudront bien lire ces lignes consacrées à la mémoire d'un homme de bien.

Henri-Louis Chable, est né à Corcelles en décembre 1791. Il n'a pas suivi d'autres écoles que celle de son village natal.

Elève intelligent, il se fait remarquer par son assiduité au travail et ses progrès constants.

Le 27 mai 1814, à l'âge de 22 ans, il est appelé à la direction de la classe unique de son village natal, après avoir signé une convention avec l'autorité communale, en 13 articles, dont voici les principaux.

ARTICLE PREMIER. — Le régent donnera ses leçons de la manière suivante :

Le dimanche il fera réciter aux enfants le catéchisme et les passages, il leur donnera une leçon de religion ; il les fera chanter.

Chaque matin, pendant les six autres jours de la semaine, il leur fera réciter ce qu'il leur aura prescrit ; il les fera lire et écrire.

Le lundi après-midi il les fera lire, écrire le thème et calculer.

Le mardi et le vendredi il ajoutera à la lecture, au thème, à l'arithmétique l'analyse du thème.

Le mercredi il substituera une leçon de religion à l'analyse.

Le jeudi et samedi il y aura congé après-midi.

Dans les après-midi, si les enfants peuvent écrire, on leur fera copier leurs thèmes.

Tous les jours il les fera chanter les psaumes et prier après chaque école.

Il engagera, autant que faire se pourra, les enfants à apporter le même livre afin qu'ils puissent suivre tous ensemble lorsque l'un d'eux lira. Il va sans dire que les plus jeunes enfants auront des livres à leur portée et différents de ceux des plus âgés.

ART. 2. — Il y aura un sous-maître pour les *abécédaires* dès la Saint-Martin jusqu'à la visite de l'Ecole.

ART. 3. — De la Saint-Martin à Pâques, les leçons commenceront à 8 heures du matin et finiront à midi. Pendant le reste de l'année, elles commenceront à 8 heures et finiront à 11 heures.

L'après-midi, pendant toute l'année, les leçons commenceront à 1 heure et finiront à 4 heures.

Le régent fournira l'encre gratis à ses écoliers.

ART. 4. — Le régent surveillera avec beaucoup de soin la conduite de ses écoliers; il s'efforcera par son exemple et ses instructions de leur inspirer de bonne heure la piété et l'amour de leurs devoirs et de leur faire prendre de bonnes habitudes; il tâchera de les corriger de leurs défauts; s'il apprend qu'ils aient commis des fautes, soit en public, soit au sein de leurs familles, il les en reprendra et même les châtiera suivant la gravité de leurs fautes, usant cependant de douceur, de peur qu'ils ne perdent courage.

Un régent ne doit jamais oublier que la science n'est rien sans la bonne conduite et la piété.

ART. 5. — Le régent assistera à tous les services de l'Eglise.

ART. 6. — Le régent fera les oraisons funèbres dont M. le pasteur ne se chargera pas.

ART. 7. — Il sonnera chaque jour midi et prendra soin de bien régler l'horloge.

ART. 8. — Pour ces honoraires le régent recevra chaque année 324 livres qui lui seront payées par trimestre. Il recevra le produit des cens en vin que la communauté lui a cédé.

Les habitants lui payeront 4 batz par mois, pour chaque enfant qui écrira et 3 batz pour ceux qui n'écriront pas.

La générale communauté lui marquera le bois nécessaire pour son affocage et le lui fera conduire par corvées et gratis devant sa maison.

ART. 9. — Le régent jouira de la maison d'école et du jardin qui y est attenant.

ART. 10. — Il y aura des vacances de 15 jours pendant les vendanges.

ART. 11. — Il ne pourra pas garder plus de deux pensionnaires.

Du 13 mars au 11 novembre 1815, H.-L. Chable fit un séjour à Hofwyl, sous la direction de Fellenberg. Nous n'avons pas eu, malheureusement, la bonne fortune de mettre la main sur le journal spécial que rédigea Chable pendant son séjour dans cette célèbre maison d'éducation; il serait intéressant de connaître son appréciation sur les méthodes d'enseignement employées et sur les maîtres de l'établissement. Ce que nous pouvons savoir, c'est que ce séjour lui fut profitable, car à partir de ce moment il modifie complètement et sa manière d'envisager l'éducation et ses moyens d'enseignement.

Après mon retour d'Hofwyl, dit-il, j'eus passablement l'ennui, ce qui provenait du changement sensible de ma situation et de ma manière de faire et de vivre.

Les progrès de mes élèves étaient assez sensibles, surtout d'après les nouvelles méthodes que j'avais apprises à Hofwyl et qui plisaient bien aux enfants.

Le lundi 1^{er} juillet 1816, notre instituteur s'en va à Yverdon visiter un de ses collègues qui suivait les leçons de Pestalozzi.

Nous entrâmes dans l'institut et en visitâmes pendant tout le jour les diverses parties. La manière d'y instruire a beaucoup de rapport avec celle de Hofwyl et

me paraît bonne, mais j'aurais voulu voir un peu plus de tranquillité et de subordination pendant la leçon ; j'aurais voulu voir le précepteur mieux écouté et respecté.

Le nombre des élèves est d'environ 120 lesquels sont partagés en classes.

Chable ne dit mot de Pestalozzi et c'est regrettable. Nous aurions aimé connaître son appréciation sur ce vieux pédagogue dont la réputation avait déjà franchi les limites de notre petit pays.

En 1817, à l'occasion de l'examen annuel de sa classe, H.-L. Chable adresse à la commission scolaire un rapport duquel nous extrayons les passages les plus saillants et qui montrent comment ce brave instituteur comprenait sa tâche d'éducateur.

Ayant eu le bonheur de séjourner pendant huit mois dans l'institut des pauvres à Hofwyl, j'ai pu me convaincre moi-même de la supériorité de la méthode qui s'y pratique sur celle dont on se servait ici, relativement à l'éducation qu'on donne aux jeunes gens.

Je suis intimément persuadé que c'est sur *leur cœur*¹ qu'il faut agir et que le grand but est d'épurer leur caractère et leurs sentiments.

J'ai commencé par leur faire comprendre qu'il importait fort peu d'être instruit si on n'était pas vertueux ; je leur ai fait sentir de quelle importance il était pour eux de se former dès leur enfance à la pratique de tous leurs devoirs.

Pour parvenir à ce grand but j'ai senti la nécessité d'employer les moyens les plus efficaces et de *les instruire par mon exemple*.

J'ai employé *la douceur et la persuasion* pour mériter *leur affection* sentant combien *il importait qu'elle me fût vouée*. Je me suis mis à leur portée par des manières familières et aisées. J'ai surtout tâché de conserver une *humeur égale* et une *douce gaieté* ; j'ai voulu par là bannir de leur cœur cette crainte de m'adresser la parole ou de se présenter à moi pour recevoir des conseils, des éclaircissements, des secours et des encouragements dans le besoin ; j'ai voulu faire naître en eux *une confiance* semblable à celle qu'a l'enfant sage en son père qu'il chérit. J'ai voulu être moins *leur maître que leur ami* !

Pour d'autant mieux parvenir à mon but j'ai écouté leurs représentations avec patience et intérêt ; je ne les ai point rebutés lorsqu'ils me demandaient des secours ; je me suis empressé de leur donner des éclaircissements dont ils avaient besoin dans leurs différentes leçons.

Je puis dire maintenant qu'il règne entre mes écoliers et moi cette douce confiance, cet abandon sans réserve qu'on remarque au sein d'une famille bien élevée et religieuse.

Je me suis ensuite occupé à étudier avec soin le caractère de chacun d'eux pour pouvoir ensuite agir avec lui de la manière la plus convenable, persuadé qu'avant de se servir du remède, il faut connaître la maladie, car tel moyen est efficace pour corriger un enfant qui est sans fruit pour un autre.

Je dois avouer que j'ai rarement besoin d'en venir à la rigueur pour produire d'heureux effets.

Il y a tantôt un siècle que ces sages pensées ont été écrites par un pédagogue de réel mérite ; on ne peut donc pas dire, comme beaucoup aujourd'hui, que l'école d'autrefois produisait de meilleurs résultats grâce aux châtiments corporels largement distribués aux écoliers de cette époque.

Alors comme aujourd'hui, ce sont les hommes de cœur qui cher-

¹ C'est nous qui soulignons.

chaient à agir sur le cœur de leurs élèves qui laissaient les meilleures, les plus saines, les plus bienfaisantes influences.

Et le digne instituteur de Corcelles termine son rapport par les judicieuses paroles qui suivent :

En un mot, je cherche par tous les moyens possibles à former en eux de bons sentiments, à leur inspirer l'amour de leurs devoirs ; les modèles d'écriture que je leur donne, les thèmes que je leur dicte, ce que je leur fais réciter, les explications claires et détaillées que je leur donne, tout tend à ce grand but, et si quelquefois mes espérances sont trompées, j'espère qu'elles se réaliseront un jour et c'est le vœu le plus cher de mon cœur !

Ce rapport, dont nous n'avons donné, nous le répétons, que les principaux extraits, suffit pour classer H.-L. Chable au nombre des pédagogues les plus estimés du commencement du siècle passé et permet de constater chez lui l'influence considérable des principes que professaient alors des maîtres tels que le Père Girard, Fellenberg et Pestalozzi.

Dans la dernière leçon que je donnai aux enfants le dernier jour de l'an, je les invitaï à mettre par écrit les réflexions qui se présentaient à eux dans cette circonstance. J'éprouvai une vraie satisfaction en voyant avec quelle raison, quelle franchise la plupart d'entre eux l avaient fait.

C'était le fruit d'une éducation bien entendue.

(*A suivre*).

LÉON LATOUR.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Réunion du synode scolaire bernois. — Le synode scolaire s'est réuni le 31 janvier à Berne, dans la salle du grand conseil. La séance a été ouverte par le doyen d'âge, M. le Dr Landolt, inspecteur de l'enseignement secondaire à Neuvyville. Dans son discours d'ouverture, M. le Dr Landolt remercie tous les citoyens qui, par leur concours dévoué, ont contribué à résoudre la question des subventions scolaires fédérales. Il espère que ces subsides contribueront à l'amélioration de l'école primaire et ne seront pas détournés de leur but. En terminant le Dr Landolt exprime le vœu que le corps enseignant, encouragé par cette importante preuve de sympathie nationale, consacre toutes ses forces et son dévouement à la tâche qui lui est confiée et de laquelle dépend en grande partie notre prospérité morale et économique.

On passe à la constitution du bureau du synode composé de neuf membres.

Comme président du bureau, M. Bigler, député aux Etats, est nommé par 56 voix sur 95 suffrages exprimés. Le vice-président, M. Gylam, inspecteur à Corgémont, fait 37 voix. On sait que dans toutes les assemblées délibérantes, il est d'usage, à la retraite d'un président, de faire passer le vice-président à la présidence. Pour expliquer le résultat ci-dessus, il faut savoir que, dans une assemblée préparatoire, tenue la veille au café Merz, les représentants de la Société cantonale des instituteurs, avaient fait à la candidature Gylam diverses objections.

Ces messieurs voulaient d'abord exclure de la présidence tous les hommes d'école, et choisir un candidat en dehors des cercles pédagogiques. Ils reprochaient à M. l'inspecteur de vivre en bonne harmonie — pour forcer la note, le mot même d'intimité a été prononcé — avec M. le directeur de l'instruction publique et d'être en outre sous sa dépendance. Enfin on a signalé le danger de

voir deux Jurassiens, à la tête des autorités scolaires bernoises, le premier étant directeur de l'instruction publique et l'autre président du synode scolaire. Heureusement que ces attaques irréfléchies contre le Jura sont rares et ne sont pas partagées par tous nos collègues de l'ancien canton, qui à l'occasion savent faire appel à notre concours pour résoudre l'une ou l'autre question les intéressant directement.

En prenant possession du siège présidentiel, M. Bigler remercie pour l'honneur qui lui est fait et pour la confiance qui lui est témoignée. M. Gylam est ensuite confirmé par 100 voix sur 101 votants dans ses fonctions de vice-président. Le bureau est ensuite complété par MM. le Dr Landolt, inspecteur, à Neuveville, (90 voix) ; Jost, instituteur et rédacteur du *Berner-Schulblatt* à Matten-Interlaken (96 voix) ; Schneider, maître secondaire à Langenthal (93 voix) ; Grüuig, maître secondaire à Berne (94 voix) ; Anderfuhren, instituteur à Bienn (88 voix) ; Schenk, directeur des écoles municipales à Berne (85 voix) ; Rieder, député à Unterseen (55 voix).

M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, présente ensuite un rapport sur la question de l'école normale de Hofwil. Le canton de Berne emploie annuellement 70 instituteurs allemands, dont 15 environ sont fournis par l'école normale libre du Muristalden (Berne). Les études durant quatre ans ; il faudrait avoir à Hofwil une école normale de 200 à 220 élèves, mais il n'y a de la place dans les salles d'étude que pour une centaine, tandis que les dortoirs suffisent pour quatre-vingts. Il est nécessaire de trouver des locaux ailleurs qu'à Hofwil, aussi le conseil exécutif a-t-il décidé de transférer les élèves des deux dernières années scolaires à Berne. Nous aurions ainsi une école normale avec deux sections, l'une inférieure, comprenant quatre classes de 25 élèves à Hofwil et l'autre supérieure, ayant également quatre classes de 25 élèves à Berne. Un bâtiment des écoles normales devra être construit au chef-lieu cantonal. Les propositions du conseil exécutif seront soumises au grand conseil et M. le Directeur espère qu'elles auront l'assentiment du synode.

M. Anderfuhren, instituteur à Bienn, recommande la solution du conseil exécutif et il présente la résolution suivante adoptée dans la réunion préparatoire dont nous avons parlé ci-dessus et que nous donnons telle qu'elle a été adoptée après une petite modification présentée par M. Wittwer, inspecteur scolaire, à Berne :

« Le synode scolaire bernois, dans sa séance du 31 janvier 1903, après avoir entendu le rapport de la Direction de l'instruction publique, adopte les résolutions suivantes :

1. Le synode scolaire approuve la décision du conseil exécutif du 29 janvier dernier relative à la question de l'école normale ; il espère avec confiance que tous les députés amis de l'école et de la jeunesse donneront leur approbation à cette décision lorsqu'elle sera discutée au grand conseil.

2. La création d'une école normale supérieure à Berne, comprenant les deux derniers cours, répond aux justes aspirations de l'époque actuelle en ce qui concerne la formation des instituteurs et constitue la meilleure solution de la question.

3. Toutes les propositions tendant à réduire le temps consacré à la formation des instituteurs et surtout celles qui ont pour but de compromettre l'éducation professionnelle du corps enseignant doivent être considérées comme des expériences fâcheuses pouvant compromettre les intérêts de l'éducation populaire ; elles doivent être repoussées avec énergie.

MM. Balsiger, directeur des écoles, Bürki et Mühlthalier instituteurs, réfutent les arguments de ceux qui prétendent que les instituteurs formés à la ville ne voudront plus enseigner à la campagne. L'expérience est là qui prouve le contraire (Lausanne, Genève, Muristalden, écoles normales des filles à Berne). Il

en est de même des dangers moraux qui n'atteindraient, suivant certains esprits moroses, que les instituteurs, tandis que les pasteurs, médecins, ingénieurs, avocats, commerçants, institutrices, etc., etc., y seraient réfractaires. L'organisation d'une bonne école d'application peut se faire beaucoup mieux à Berne qu'à Münchbuchsee, localité trop petite.

M. Wittwer, maître secondaire à Langnau, espère que l'assemblée sera unanime pour adopter les résolutions présentées et approuver la décision gouvernementale. Il fait surtout appel à la solidarité des délégués jurassiens.

En qualité de Jurassien, M. le Dr Boinay, député de Porrentruy, veut réservier son opinion jusqu'à la discussion de la question au sein du grand conseil, et s'absentera, tandis que M. P. Cueni, président du tribunal de Laufon, donne son approbation complète à la résolution présentée, qui est adoptée par 94 voix.

L'examen du plan d'un nouveau livre de lecture destiné au cours supérieur des écoles primaires allemandes est renvoyé à une prochaine séance. La nomination d'une commission d'enquête sur les mauvais résultats des examens de recrues est confiée au bureau. Il est entendu que l'enquête portera non seulement sur les écoles qui depuis plusieurs années ont des résultats supérieurs à la note 10, par exemple, mais que les causes d'ignorance de chaque recrue devront être recherchées en particulier. On suppose que cette commission comprendra 18 membres trois par région ; ils pourront être choisis en dehors du synode. H. GOBAT.

— **Démissions du corps enseignant primaire.** — La Direction de l'instruction publique rappelle aux intéressés que l'instituteur ne peut donner sa démission que pour la fin d'un semestre et qu'il doit la remettre à la commission d'école avant le 1^{er} mars ou le 1^{er} septembre. Il n'est pas permis aux commissions d'école de faire remplacer, pour le temps restant encore à courir jusqu'à la fin du semestre, l'instituteur qui voudrait quitter son poste avant le terme légal.

— **Ecriture droite.** — Les instituteurs et institutrices qui ont fait des expériences prolongées avec l'écriture droite, sont invités à communiquer les résultats de leurs expériences à la Direction de l'instruction publique.

— **Certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin.** — Les candidats à ce certificat, donnant le droit d'être nommé définitivement comme maître spécial dans les écoles secondaires, sont priés de se faire inscrire jusqu'au 22 février, chez M. le professeur Dr Auer, Rabbentalstr. 55, à Berne.

— **Etuis mathématiques.** — Les écoles secondaires et les écoles primaires supérieures peuvent obtenir à prix réduit des étuis mathématiques en se faisant inscrire chez M. le Dr Ott, Länggassstr. 19, à Berne. Il y a deux modèles en vente, l'un de 8 francs et l'autre de 10 fr. 50 ; ils sortent de la fabrique Gysi et Cie, à Aarau. Sur demande spéciale, on peut encore ajouter à chaque étui un rapporteur en laiton à 70 centimes et une règle à 25 centimes.

— **Ateliers d'apprentissage.** — Les ateliers d'apprentissage à Berne recevront en avril une nouvelle série d'apprentis. Ces ateliers comprennent quatre divisions, pour les menuisiers, les serruriers, les ferblantiers et les mécaniciens.

— **Enseignement secondaire.** — Des places vacantes ou nouvellement créées sont mises au concours à l'école secondaire des filles à Porrentruy, au pro-gymnase de Neuveville et à l'école cantonale de Porrentruy. H. GOBAT.

NEUCHATEL. — Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise vient d'adresser sa circulaire annuelle à tous ses membres. De cette circulaire nous faisons l'extrait suivant, susceptible peut-être d'intéresser les lecteurs de l'*Educateur*.

Concours. — Conformément aux dispositions des art. 34 à 38 du règlement, un concours est ouvert sur les questions suivantes :

1^o De l'usage que l'on doit faire des exercices de mémoire. Abus à éviter.

2^o Les musées scolaires, leurs avantages. Comment doit-on les organiser ?

3^o Elaboration d'un manuel de calcul mental pour le degré inférieur de nos écoles.

Les concurrents devront s'attacher surtout au côté pratique des questions et limiter l'étendue de leur travail à cinq ou six pages in-folio maximum. Les travaux de concours devront être envoyés, avant le 1^{er} juillet 1903, au président de la Société.

Chant. — Pas de fête de chant en 1903, cela en prévision du Congrès romand qui aura lieu à Neuchâtel en 1904, mais étude sérieuse de chœurs mixtes et de chœurs d'hommes dont partitions ou numéros fournies ou indiqués par le Comité central.

— A nouveau, l'abonnement à *l'Educateur* et l'achat de *l'Agenda des écoles* sont chaleureusement recommandés.

Chaque section de district est invitée à communiquer *au correspondant neuchâtelois à l'Educateur* tous les faits de son activité dont la publication peut intéresser les lecteurs du dit journal.

En outre, les sections de district sont encore invitées à étudier les questions suivantes et à transmettre au Comité central les décisions prises à leur égard :

1^o Ne serait-il pas avantageux pour le développement de notre Bibliothèque cantonale d'en faire la cession complète au Département de l'instruction publique ?

2^o N'y aurait-il pas utilité d'adopter, pour le prochain renouvellement du Comité central, l'adjonction d'un alinéa à l'art. 12 du règlement, qui dirait : Les membres sortants ne sont pas rééligibles ? HINTENLANG.

VAUD. — **Ecole normale.** — Mardi 10 courant, M. Næf, archéologue cantonal, a donné aux élèves des quatre sections une conférence sur *le passé archéologique vaudois*, accompagnée d'instructions au corps enseignant.

— Les vendredis 13 et 27 courant, les élèves assisteront à une représentation du *Cid* au Casino-Théâtre.

— Dans le courant du même mois, la 1^{re} classe des jeunes filles visitera le château de Chillon sous la conduite de M. Næf.

— **Fournitures scolaires.** — L'expédition des nouveaux manuels vient de commencer par celui d'histoire biblique. Ceux de lecture pour le degré intermédiaire, et de chant seront adressés très prochainement aux dépositaires par les fournisseurs respectifs. L. Hz.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

Feuille d'hygiène scolaire et revue de la protection de l'enfance. Organe de la Société suisse d'hygiène scolaire. Zurich. Prix de l'abonnement 1 fr. 20. Ce bulletin, dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, « est destiné à orienter le lecteur sur toutes les questions importantes soulevées dans ce domaine » en Suisse et à l'étranger. Le nouvel organe publiera, soit en langue allemande soit en langue française, des travaux originaux, des rapports, des décrets ou arrêtés officiels ayant trait à la construction des maisons d'école, ainsi qu'au mobilier scolaire, à l'hygiène de l'enseignement, à l'éducation physique de l'enfance, à l'hygiène du personnel enseignant, à la surveillance médicale de l'école et à la protection de l'enfance.

— *L'Ami.* Dialogues intérieurs, par Charles Wagner. Paris, librairie Fischbacher, 1903.

Nous donnerons prochainement quelques extraits de ce nouveau chef-d'œuvre de l'auteur de *Jeunesse*, *Vaillance*, *La vie simple*, etc.

PARTIE PRATIQUE

A propos du plan d'études.

C'est avec beaucoup de raison qu'on a placé l'étude de la phrase à la base de l'enseignement grammatical : proposition simple ou phrase simple, dans le degré intermédiaire ; phrase complexe (principale et subordonnée) et phrase composée (propositions coordonnées avec ou sans subordonnées), dans le degré supérieur.

Au degré intermédiaire, pour être logique, il faudrait que, dans la conjugaison des verbes par proposition, comme dans les exercices de grammaire et de rédaction, l'élève fût astreint à n'employer que la proposition simple. Or le plan d'études prescrit, la première année, la conjugaison au mode conditionnel ; la deuxième et la troisième année, la conjugaison à tous les temps de l'indicatif et au conditionnel. Comment conjuguer un verbe, par propositions, au passé antérieur, au futur antérieur, au conditionnel, sans se servir d'une phrase complexe ?

Le plan renvoie à la deuxième année la conjugaison négative et la conjugaison interrogative. Il n'y a pas un enfant qui n'use de ces deux formes ; elles seraient donc mieux à leur place dans le programme de la première année.

Pourquoi retarder jusqu'à la deuxième année du degré supérieur la conjugaison des verbes irréguliers et jusqu'à la troisième, la règle ou les règles du participe passé ? Les verbes irréguliers, d'origine populaire, comptent parmi les plus usités de notre langue. Peut-on s'abstenir d'apprendre aux écoliers du degré intermédiaire à employer correctement, par exemple, le présent, l'imparfait, le passé indéfini, le futur simple, l'impératif de verbes tels que : *aller, venir, voir, savoir, faire, etc., etc.*

Quant au participe passé, dès le moment où l'élève conjugue les temps composés d'un verbe, il lui est nécessaire de savoir les règles générales de l'accord du participe. A cette question : *As-tu étudié ta leçon ?* il faut bien qu'il sache répondre : *Oui, j'ai étudié ma leçon*, ou : *Oui, je l'ai étudiée.*

Dans l'étude de la conjugaison, au degré intermédiaire, la marche, à mon avis, rationnelle et profitable aux enfants serait : première année, présent de l'indicatif et impératif des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers ; deuxième année, mêmes temps, plus imparfait, passé défini, passé indéfini ; troisième année, mêmes temps, plus futur.

La conjugaison par propositions implique l'emploi de compléments. Pourquoi, dès le début, ne distinguerait-on pas, au moins, les compléments directs et indirects et, partant, les verbes transitifs et intransitifs ?

En finissant, je m'autorise d'une longue expérience dans l'enseignement des éléments de la langue pour recommander à mes collègues du degré intermédiaire de s'en tenir strictement à l'emploi de la proposition simple dans les exercices de rédaction. Ce faisant, on ne verra pas des écoliers du degré intermédiaire écrire des compositions dans le genre de celles dont l'*Educateur* du 3 janvier nous a présenté les spécimens.

J. M.

Nous n'avons pas qualité pour justifier en tous points le plan d'études primaires vaudois. Mais nous pensons qu'il est un peu prématuré de l'accuser sans lui accorder au moins quelques années d'épreuve.

Si les compositions publiées dans l'*Educateur* du 3 janvier étaient vraiment mauvaises, il serait bien injuste d'en jeter la faute sur un plan d'études tout récemment mis en vigueur. Du reste, nous avons en mains des travaux très convenables, exécutés conformément à nos indications, par les mêmes élèves qui avaient d'abord fait preuve d'incapacité ; ce qui prouve une fois de plus que la méthode importe plus que le programme.

Toutefois ce dernier n'est pas chose indifférente, et l'on ne saurait y accorder trop d'attention dans nos écoles primaires.

Il est certain qu'on peut considérer à première vue le programme de grammaire proposé par notre honorable correspondant comme plus logique que le plan d'études vaudois. Cependant, examinons les choses d'un peu près et mettons en regard les deux programmes de conjugaison :

Degré intermédiaire.

PLAN D'ÉTUDES OFFICIEL.

I^{re} année.

Conjugaison des verbes *avoir* et *être* et des verbes en *er* aux temps simples de l'indicatif, du conditionnel et de l'impératif.

PROGRAMME DE M. J. M.

Présent de l'indicatif et impératif des verbes réguliers et des principaux verbes irréguliers, à la forme positive, négative et interrogative.

II^{me} année.

Conjugaison par propositions des verbes réguliers à tous les temps des modes indicatif, impératif et conditionnel. Forme positive, négative et interrogative de la proposition.

Mêmes temps qu'en I^{re} année, plus imparfait, passé défini, passé indéfini.

III^{me} année.

Conjugaison des verbes à tous les temps de l'indicatif, de l'impératif et du conditionnel.

Mêmes temps qu'en 2^{me} année, plus futur.

Rédaction.

Aucune condition n'est indiquée quant à l'espèce de propositions à employer.

Emploi exclusif de propositions simples.

La divergence porte surtout sur l'emploi de la proposition simple que M. J. M. veut maintenir strictement pendant tout le degré intermédiaire. Nous préférons la latitude que nous laisse le plan d'études officiel. Il nous semble en effet que l'on ne peut, sans faire violence à un écolier de dix à douze ans, l'obliger à n'employer dans ses compositions que la proposition simple. Et les morceaux de lecture ne devraient-ils contenir que des propositions avec un seul verbe ? Est-ce que certaines phrases composées ne sont pas d'un emploi plus fréquent et d'un maniement plus facile que telles propositions dites simples ?

Enfin, nous pensons aussi que la répartition de la tâche est plus régulière dans le plan d'études que dans le programme de M. J. M., qui n'ajoute en troisième année que le *futur* à la tâche des années précédentes.

Il convient aussi de faire remarquer que la conjugaison des verbes irréguliers n'est nullement renvoyée au degré supérieur, comme le dit notre honorable collaborateur ; elle est indiquée déjà en troisième année du degré intermédiaire, car aucune restriction n'est apportée au sens du mot *verbes* dans l'expression : *Conjugaison des verbes à tous les temps*, etc.

Le chapitre de l'accord du participe passé figure déjà en première année du degré supérieur (Plan d'études, p. 31) et non seulement en troisième année du même degré. Malgré cela, nous voulons bien sincèrement remercier M. J. M. de l'intérêt qu'il porte depuis longtemps aux questions scolaires de notre Suisse romande. Si nous ne pouvons partager son opinion sur ce sujet, il n'en est pas moins pour nous un collègue vénéré et un précieux collaborateur. U. B.

LEÇON DE CHOSES

Degré supérieur.

L'eau-de-vie¹.

1. DÉFINITION. — L'eau-de-vie naturelle est la liqueur formée d'un mélange d'eau et d'alcool que l'on obtient en soumettant à la distillation une boisson fermentée (vin, cidre, moût d'orge, etc.). Il s'agit de faire une distinction entre les *eaux-de-vie* proprement dites et les *alcools* ou *esprits*; les premières sont des produits qui contiennent de 38 à 61 degrés d'alcool absolu, et que l'on obtient directement par la distillation, ou simplement par l'addition d'une certaine proportion d'eau des alcools plus ou moins rectifiés; — les alcools ou esprits, eux, sont des liquides qui contiennent plus de 61 degrés d'alcool pur, ou du moins réputé tel.

L'eau-de-vie est donc essentiellement formée d'un mélange *d'esprit-de-vin* ou *alcool vinique* et d'eau en proportions variables; l'esprit-de-vin, lui-même, renferme plusieurs alcools² qui donnent à la liqueur un goût agréable ou désagréable. Ces différents alcools « ont des propriétés différentes, mais *tous sont des poisons*, bien qu'à des degrés divers. » (Dr Gadaud).

2. PROVENANCE, PRÉPARATION. — On obtient l'eau-de-vie de trois manières par la distillation :

1^o De liquides ou de fruits qui ont déjà subi la fermentation et qui contiennent de l'alcool tout formé, tels que les vins, les cidres, les poirés, les bières, — les marcs de raisins, les cerises, les prunes;

2^o De matières sucrées que l'on fait fermenter artificiellement au moyen de levures et d'acide sulfurique pour obtenir de l'alcool; tels les jus de la betterave et de la canne à sucre, les mélasses, les sirops;

3^o De substances — comme les pommes de terre, le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le riz — renfermant de la féculle ou de l'amidon qu'on doit au préalable transformer en sucre³.

Les eaux-de-vie qui proviennent de ces trois sources sont de qualités très inégales. La première classe seule donne ce qu'on appelle communément les *bonnes eaux-de-vie*, et les deux autres, la troisième surtout, n'en produisent que de qualité inférieure, ayant le plus souvent une odeur désagréable, une saveur acre et des propriétés beaucoup plus toxiques que l'eau-de-vie de vin.

3. VARIÉTÉS. — Les eaux de-vie dites *de fruits* sont le *cognac*, extrait du vin blanc; le *calvados*, qui provient de la distillation du cidre et du poiré; le *kirsch* ou eau de cerises; le *quetsch* (*couetche*) ou eau-de-vie de prunes, le *genièvre*, l'*eau-de-vie de noyaux*, les eaux-de-vie de *lie* et de *marc*.

Le moût de la canne à sucre produit le *tafia*; les mélasses, résidus de la fabrication du sucre, donnent le *rhum*. L'eau-de-vie de pommes de terre est connue en Suisse et en Allemagne sous le nom de *schnaps*. Quant à l'eau-de-vie de céréales, elle se fabrique et se consomme surtout dans le Nord, où ne croît pas la vigne; elle est appelée *whisky* (pr. ouiské) en pays britannique, *scheidam* en Hollande, *vodki* en Russie, *eau-de-vie de Dantzig* en Allemagne. En Orient, on tire du riz une liqueur appelée *arak*; nos missionnaires chez les noirs nous parlent aussi d'une eau-de-vie fabriquée avec le sorgho et le maïs.

¹ Voir *Educateur* 1902, page 524: *Fermentation et distillation*.

² Il importe de ne pas confondre l'alcool éthylique et l'alcool de vin. L'alcool éthylique, dont on se sert pour les expériences, est un liquide de laboratoire; il ne pourra jamais être un produit commercial. Il est lui-même un poison; la dose nécessaire pour l'intoxication est seulement plus forte. (Dr Galtier-Boissière).

³ Le sucre d'amidon s'obtient en traitant l'amidon par de l'eau contenant $\frac{1}{100}$ d'acide sulfurique, maintenue à 100° environ une demi-heure; l'amidon est changé en sucre. — L'acide, traité par de la craie, se transforme en sulfate de chaux et se précipite: il reste du sirop de féculle. Evaporé, concentré, ce sirop donne une masse blanche qui est le sucre d'amidon. (Dr A. Riant).

4. IMPURETÉS, RECTIFICATION; BOUQUET. — Outre les alcools qui la composent, toute eau-de-vie contient différentes substances (acides, éthers), dont quelques-unes sont de violents poisons ; c'est ainsi que le *furfurol*, à la dose de 30 gr., peut tuer un homme. Ces substances forment des *impuretés* de l'eau-de-vie, que l'on peut enlever en grande partie par la *rectification*. Mais comme celle-ci ne se fait que par une série d'opérations longues et coûteuses, ce qui renchérirait considérablement le prix de revient, les fabricants vendent le plus souvent les alcools non rectifiés. D'ailleurs, ce sont souvent ces impuretés mêmes qui donnent à l'eau-de-vie son goût et son parfum.

Mais les eaux-de-vie ne sont pas seulement dangereuses par elles-mêmes, elles le sont encore par les substances étrangères que les fabricants ajoutent pour colorer et aromatiser leurs produits, par leur *bouquet* artificiel. Comme chaque distillateur a sa recette particulière, ces substances sont des plus variées¹ : savon, huile de ricin, acide nitrique, sulfurique, acétique, ou chlorhydrique, poivre, alun, pour n'en citer que quelques-uns.

5. EFFETS DE L'EAU-DE-VIE SUR L'ORGANISME. — Nous avons vu (*Educateur*, page 526) ce qu'il faut penser de l'alcool, même le plus dilué, pris comme boisson. Ce que nous en avons dit est vrai de l'eau-de-vie, puisque, à part l'eau, toute eau-de-vie ne contient que de l'alcool et des impuretés pour la plupart très délétères. Elle ralentit la digestion ; sa valeur alimentaire est égale à zéro ; elle abaisse la température du corps, et pourtant ne désaltère pas, au contraire ; elle diminue l'énergie musculaire après une courte excitation, et paralyse le cerveau ; — enfin, son usage régulier exerce une influence pernicieuse sur l'estomac, le foie, le cœur, les poumons, affaiblit les sens et trouble les facultés mentales, vieillit prématurément le corps et le prédispose à une quantité de maladies : c'est donc bien un poison dont il faut s'abstenir.

EXERCICES D'APPLICATION.

LECTURE : *Le petit verre d'eau-de-vie*, par E. Souvestre (Renz, p. 205). — *La fin d'un ivrogne* (Gobat et Allemand).

Lecture par le maître : *L'ainé*, par Paul-E. Mayor (*Educateur*, 1902, p. 348).

RÉCITATION : *La mort choisissant son premier ministre*, par Florian. (Dans Legrain et Pérès, Jules Steeg, Denis, Lemoine et Villette, etc.).

VOCABULAIRE : Les eaux-de-vie (*cognac*, *calvados*, etc.).

DICTÉES ET PROBLÈMES.

ÉCRITURE, grande : *Alcool, poison* ; — moyenne : *Eau-de-vie, eau de mort* ; — fine : *Méfiez-vous du petit verre, il tue le corps et l'âme*.

Section vaudoise des Maitres abstinents.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Voyage à la lune.

Pour monter jusque dans la lune,
Quelle grande échelle il faudrait !
Je voudrais bien en avoir une,
C'est cela qui m'amuserait !

Je partirais pour mon voyage
Vers la nuit, même un peu plus tôt,
Après un beau jour, sans nuage,
Et je serais vite là-haut.

Je dirais bonsoir aux étoiles,
Et je verrais leurs petits yeux,
Et je soulèverais leurs voiles
Pour les regarder encor mieux.

Enfin j'irais visiter l'homme,
Qui, dans la lune est en prison,
Pour savoir comment il se nomme,
Et s'il est bien dans sa maison.

LOUIS WUARIN.

¹ *Bouquet de rhum*, cité par Legrain et Pérès : Cuir neuf râpé, 2 kg. ; écorce de chêne, 500 grammes ; clous de girofle, 15 gr. ; goudron, 15 gr. ; eau-de-vie de betteraves, 80 litres ; eau de fontaine, 100 litres. (A titre de spécimen.)

DICTÉE

Au sommet d'une montagne.

Comment décrire tout ce qu'on éprouve en arrivant sur le sommet d'une haute montagne ? Il faut souffler, s'essuyer le front ; puis le vent fraîchit, vite un châle sur les épaules ; l'estomac crie famine, la soif brûle le palais ; de grâce les provisions ! Qui donc, à cette heure, ose parler de provisions ? La vue est là, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest. Regardons, mais où ? Sommets, plaines, vallées : il faudrait tout voir à la fois. — Ah ! que volontiers je regarderais s'il ne fallait pas de la force pour regarder ! Je suis las, et je ne demande qu'à m'asseoir. — S'asseoir ! Patience. C'est le moment d'être debout, pour mieux sentir sous soi sa conquête et pour en prendre possession... Que faire au milieu de tous ces appels de la nature, de tous ces tableaux qui sollicitent le regard, de tous ces besoins physiques qui veulent être satisfaits, de toutes ces pensées, de toutes ces passions, dont le flot bouillonnera dans l'âme étonnée ? Ce serait une souffrance, s'il ne s'y mêlait pas en secret une émotion plus douce, où la reconnaissance entre pour une part : le but est atteint, toutes les difficultés ont été vaincues, aucun accident n'est survenu ; quelqu'un sans doute nous a gardés.

(E. Buttet.)

E. RAMBERT.

Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud en avril 1902.

DICTÉES

FILLES

Le foyer domestique.

Comme il n'y a pas de religion sans temple, il n'y a pas de famille sans l'intimité du foyer domestique. L'enfant qui a dormi dans le berceau banal de la crèche, et qui n'a pas été embrassé à la lumière du jour par les deux seuls êtres dans le monde qui l'aiment d'un amour exclusif, n'est pas armé pour les luttes de la vie. Il n'a pas, comme nous, ce fonds de religion tendre et puissante qui nous console à notre insu, qui nous écarte du mal, sans que nous ayons la peine de faire un effort, et nous porte vers le bien comme par une secrète analogie de nature. Au jour des cruelles épreuves, quand on croirait que le cœur est desséché à force de dédaigner ou à force de souffrir, tout à coup on se rappelle, comme dans une vision enchantée, ces mille riens qu'on ne pourrait pas compter et qui font tressaillir, ces pleurs, ces baisers, ce cher sourire, ce grave et doux enseignement murmuré d'une voix si touchante. La source vive de la morale n'est que là : nous pouvons écrire des livres et faire des théories sur le devoir et le sacrifice ; mais les véritables professeurs de morale, ce sont les mères. Ce sont elles qui conseillent doucement le bien, qui récompensent le dévouement par une caresse, qui donnent, quand il faut, l'exemple du courage et l'exemple plus difficile de la résignation, qui enseignent à leurs enfants le charme des sentiments tendres et les fières et sévères lois de l'honneur...

C'est là, près de cet humble foyer, dans cette communauté de misère, de soucis et de tendresse, que se créent les amours durables, que s'enfantent les énergiques résolutions, que se trempent les caractères.

GARÇONS

Le labour.

Tout le village est aux champs. Là-haut, sur le plat de la colline, il y a une animation qui contraste avec la solitude de la forêt, dont les lisières, tantôt creusées comme des golfes, tantôt saillantes comme des promontoires, encadrent de

leurs marges sombres les labours fraîchement remués. Partout bêtes et gens sont à l'œuvre ; la vie rustique est en plein réveil. Ici on herse un champ ; là un paysan marche lentement, un sac de toile blanche sur la poitrine ; sa main y plonge en mesure, et, d'un geste circulaire, il répand, dans les sillons labourés, des poignées d'orge ou d'avoine, dont les grains s'éparpillent sur la glèbe en rendant un léger son métallique. Un peu plus loin, le soc d'une charrue commence à soulever des mottes luisantes. Les bêtes tirent, le cou tendu ; les fouets claquent, les hommes encouragent de la voix leur attelage, les cris retentissent nettement dans l'air sonore.

Le soleil ne s'est pas montré de l'après midi. Un ciel marbré de nuages blancs laisse voir, à peine, ça et là, par d'étroites déchirures, des coins d'un azur froid. A la crête d'un champ, à l'endroit où la ligne onduleuse de la côte coupe le ciel pâle, une charrue avec les deux chevaux qui la tirent et l'homme qui la pousse s'enlève vigoureusement sur l'horizon. Le groupe est d'une harmonie et d'une grandeur saisissantes. Rien que la terre nue et brune, le ciel clair, les silhouettes simplifiées de l'attelage et du laboureur, et cela compose un ensemble d'une poésie et d'une beauté qui arrêtent le regard.

COMPOSITION

FILLES

Montrer comment la jeune fille peut et doit être la joie de la maison.

GARÇONS

Vos parents vous proposent un petit voyage pendant les vacances. Dites quelle est la partie de la Suisse ou du canton de Vaud que vous aimeriez le mieux visiter.

ARITHMÉTIQUE

FILLES

1. Un hectare de terrain produit 18 hectolitres de blé pesant 75 kg. l'hl. Combien faudrait-il semer en blé d'hectares pour obtenir le blé nécessaire à la fabrication du pain consommé en un an par la population du canton de Vaud ?

On sait que pour avoir 8 kg. de pain il faut 9 kg. de blé, qu'un homme mange en moyenne 6 hectogrammes de pain par jour et que la population du canton de Vaud est de 285 050 habitants ?

Rép. : 52 021,625 ha.

2. On a vendu les $\frac{3}{4}$ d'une propriété pour la somme de 82,782 f. à raison de 3780 f. l'hectare ; le reste a été vendu à un prix qui dépasse le premier de 20 f. l'are. On demande l'étendue de la propriété et le prix total de la vente.

Rép. : 29,2 ha. ; 124 976 f.

3. Pour une chemise une lingère emploie 3,5 m. d'une toile large de 0,8 m. Combien pourra-t-elle faire de chemises avec 80 m. d'une toile large de 1,12 m. De plus, le mètre de la première étoffe coûte 1 f. 20, combien devrait coûter le mètre de la seconde pour que la dépense fût la même ?

Rép. : 32 chemises ; 1 f. 68.

GARÇONS

1. Un réservoir pourrait contenir 3019,93 hl. d'eau ; il en a déjà 1312,50 hl. On ouvre un robinet pendant 2 heures 20 minutes et il laisse échapper par minute 318 l. de l'eau du réservoir. Ce robinet étant fermé, on en ouvre deux autres qui laissent entrer l'un 1405 l. en 5 minutes et l'autre 9072 l. en 9 minutes. Combien de temps mettront ces deux derniers robinets pour achever de remplir le réservoir ?

Rép. : 2 heures 47 minutes.

2. On a vendu la moitié d'une caisse d'oranges à 1 f. 20 la douzaine ; les $\frac{2}{3}$ du reste à 1 f. 10 la douzaine, enfin les 25 douzaines restantes à 0,90 la douzaine. Combien la caisse contenait-elle d'oranges et combien aurait-il fallu vendre la douzaine en moyenne pour retirer la même somme ?

Rép. : 150 douzaines ; 1 f. 12.

3. Un champ rectangulaire a 248 m. de long sur 103,5 m. de large. Il rapporte 18,75 hl. de blé par hectare. L'hectolitre de blé pèse 80 kg. ; il donne les 0,75 de de son poids de farine, et 71,3 kg. de farine donnent 100 kg. de pain. Combien obtiendra-t-on de kg. de pain et quelle en sera la valeur à 32 c. le kg. ?

Rép. : 4050 kg. ; 1296 f.

TRAVAUX A L'AIGUILLE

Pantalon ouvert, à ceinture demi-ronde et à poignet, pour femme et jeune fille. (Suite.)

Les conditions à remplir pour bien confectionner ce pantalon sont toutes trouvées par les élèves, qui sont forcées pour cela d'examiner attentivement le modèle mis sous leurs yeux.

1. *Volant*¹. L'ourlet, de 4-5 mm. de large se fait du beau côté s'il est cousu à la machine. — Les fronces, à $\frac{3}{4}$ de cm. du bord opposé, seront régulières si l'on prend 2 fils sur l'aiguille pour les faire, en laissant 4 fils entre deux ; elles commencent et finissent à 2 cm. des extrémités du volant ; on se sert d'un fil solide pour ce travail, qui est commencé seulement après avoir fait un point apparent au milieu du volant.

Le poignet, large de 4,5 cm. a les replis bien marqués, le milieu est épinglé sur le milieu du volant, puis les fronces, relevées d'abord avec soin, sont égalisées et cousues en prenant une fronce avec chaque point ; les extrémités lisses sont cousues à arrière-points, à 2 fils du bord.

2. *Pour les fronces* du bas du pantalon et la pose du poignet, les difficultés sont les mêmes que pour le volant.

3. *Bandes sous le poignet*. Elle mesure en largeur quelques fils de moins que la bande supérieure afin de pouvoir se coudre exactement sur les coutures de celle-ci, ainsi aucun point n'est visible du beau côté. Rabattre sans prendre chaque fronce. — Les parties lisses des extrémités ne sont pas cousues de suite ; elles se termineront après les ceintures rabattues.

4. *Coutures rabattues*. Faufiler à petits points, en commençant par le volant et le poignet afin que chaque extrémité se rencontre exactement avec ce qui la complète et coudre à petits points de côté. Si l'on a une machine, faire la piqûre de telle sorte que les jolis points soient visibles, la couture finie. — Ne pas rabattre sur le poignet mais couper la toile inutile qui gênerait entre les deux bandes.

5. *Achèvement de la bande qui est sous le poignet*. Mesurer exactement la longueur à laisser de chaque côté pour que la bande supérieure ne fasse aucun faux pli. Faire un rembourrage au point voulu et coudre à surjet, en dedans, de façon que l'ajouture soit cachée ;achever ensuite de coudre cette bande en haut et en bas.

Dans la Suisse allemande, on ne pose que la bande supérieure du poignet ; le volant, froncé d'abord, est cousu du beau côté au bas du pantalon également froncé et la bande du poignet cache cette couture. Cette manière de faire présente un réel avantage, car l'application de la bande de dessous fait souvent mal aller la bande supérieure.

6. *Liserés*. Ils peuvent être taillés dans le grand biais ou dans le même sens que les bords du pantalon sur lesquels ils doivent se coudre ; les deux façons d'agir pourraient être employées, suivant les morceaux de toile dont on dispose, afin que les élèves soient complètement renseignées à ce sujet. Si on les coupe dans le grand biais, replier sa toile dans la diagonale et indiquer cette ligne au crayon bleu en se servant de la règle ; au-dessus et au-dessous de cette ligne, me-

¹ Les dimensions en ont été données dans une des précédentes leçons.

surer la largeur du liseré, 2 à 3 cm. ; la limiter par une nouvelle ligne ; ainsi les liserés seront tous pareils ; il sera facile de les ajouter par un surjet (angle aigu, contre angle obtus). — Si le liseré est pris dans le même sens que le bord du pantalon, appliquer celui-ci sur la toile et indiquer les contours au crayon bleu ; c'est la toile placée sous ces bords qui est coupée de la largeur voulue.

Le beau côté du liseré, appliqué contre le beau côté du pantalon est cousu à grands arrière-points, à 3 mm. du bord ; la couture est ensuite ouverte, puis en se tenant du beau côté du pantalon, on faufile pour donner au liseré la largeur voulue qui varie entre 3 et 8 mm. Quelques personnes préfèrent un liseré large ; le pantalon ne s'usant pas, le liseré seul est à remplacer quand vient le moment du raccommodage.

Le bas du liseré se rabat du mauvais côté, à jolis points de côté. Avec la machine, on fait 2 piqûres du beau côté, l'une à 2 fils du bord du pantalon, l'autre au bas du liseré.

7. *Ajouture des deux parties du pantalon.* On peut faire un surjet, dans le haut de la taille, devant sur une longueur de 5-10 cm., ou simplement faufiler en faisant croiser de 1 cm. l'une de ces parties sur l'autre, avant de poser la ceinture.

8. *Fronçure du haut.* Elle se fait à $\frac{3}{4}$ cm. du haut, commence derrière au liseré et se termine à 2 cm. de l'ajouture du milieu. Ne relever les fronces qu'après avoir fait la ceinture.

9. *Confection de la ceinture.* Appliquer l'un contre l'autre le milieu et le beau côté de chaque ceinture ; par une ligne faite à la règle, tracer la ligne de couture qui doit être exactement dans l'oblique ; ajouter à arrière-points. La ceinture de dessus et celle de dessous ainsi préparées, mettre les beaux côtés l'un contre l'autre, en épingle d'abord les milieux et coudre à arrière-points aux deux extrémités le long du bord supérieur.

10. *Pose de la ceinture.* Après avoir fait un rempli de $\frac{3}{4}$ cm. dans le bas, on épingle le milieu de la ceinture sur le milieu du pantalon ; les fronces égalisées sont cousues comme au poignet, les parties lisses à arrière-points. Faufiler la rabattue, en commençant au milieu ou en maintenant ensemble les milieux, puis passer un fil à mi-hauteur de la ceinture, qui empêche le dessus et le dessous de former des faux plis et rabattre le bas sur la première couture.

11. *Attachments, boutons, boutonnières, marque, points d'épine.* Coudre solidement les attaches aux extrémités de la ceinture, de façon que l'œil ne soit point choqué par de vilains points ou par un manque de symétrie. Si l'on préfère une boutonnière, la couper horizontalement à l'extrémité droite de la ceinture (pantalon mis), y faire 2 brides pour la consolider. Placer le bouton en vis-à-vis.

La marque se place devant, généralement en dessous de la ceinture, ou derrière du côté des boutonnières, 4 ou 5 cm. sous la ceinture ; une jolie marque, qui ne présente pas les difficultés du plumetis, est faite au point de cordon pour les déliés et au point de flanelle dans les pleins.

La bande du poignet est beaucoup plus jolie si on l'orne d'un point d'épine, simple, double ou triple ; dans le premier cas, on en fait un rang à chacun des bords du poignet ; au point double ou triple, un seul rang, dans le milieu suffit. Le fil employé doit être du coton à crocheter, D. M. C. n° 50.

Si l'on suit la mode allemande, en ne mettant qu'une bande au poignet, le point d'épine y sera fait avant de la poser.

Dans toute classe un peu nombreuse, il y a au moins une dizaine d'élèves qui sont au même point de leur travail ; à chaque nouvelle difficulté, elles sont rassemblées, répètent ce qu'elles vont faire, et la manière dont elles s'y prendront.

Si cette façon d'agir n'évite pas toute erreur, elle en diminue cependant le nombre.

AD. DÉVERIN-MAYOR.